Légende

- Limite communale
- Servitude AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- Servitude I3 : Servitudes de canalisations de transport et distribution de gaz
- Servitude I1 : Servitudes relatives à la maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
- Servitude I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Servitude AS 1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
- Servitude PM1 : Servitudes relatives au Plan de Prévention des Risques Naturels

N

0 250 500 m

Servitudes non représentées sur le plan :

Servitude A5 : Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (concerne tout le territoire communal)

Servitude EL3 : Servitudes de halage et de marche pied (concerne la rive droite de la Vilaine)

Servitude EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération (concerne la RN 165)

Servitude T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal)

Servitude PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

LIAISON 63kV N0.1 AMBON-MARZAN

200 m

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Communautés de Communes Arc Sud Bretagne

COMMUNE DE MARZAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

QUARTA
WWW.QUARTA.FR
AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

APPROBATION : 12/03/2020 et 09/07/2020

Dossier n° SJ172106U

Echelle : 1/ 10 000